

Comprendre le tableau des détails du cycle d'APC

Le tableau des détails du cycle d'APC est accessible dans [Mon Ordre, mon compte](#), sous l'onglet « Apprentissage professionnel continu ». Le tableau montre vos déclarations d'APC antérieures ainsi que l'exigence d'APC qui s'applique à vous actuellement. Le tableau des détails du cycle d'APC n'est visible que par vous et le personnel de l'Ordre. Ces renseignements ne sont pas accessibles au public et ne figurent pas au tableau public.

Détails du cycle d'APC : Comment ça marche?

| | DATE DE FIN | MODULE | TERMINÉ | DÉCLARATION |
|---|-------------|--|---------|-------------|
| 1 | 7/1/2023 | Module Attentes de la profession | Oui | Oui |
| | 7/1/2023 | Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel | Oui | Oui |
| 2 | 7/1/2024 | Portfolio d'APC | | |

| | | |
|---|--|---|
| 1 | La colonne « Date de fin » indique la fin de votre année d'adhésion. | <ul style="list-style-type: none"> La date de fin indique la fin de votre année d'adhésion. Vous devez terminer de remplir l'exigence du Programme d'APC actuelle avant votre renouvellement. Dans cet exemple, la date de renouvellement du membre tombe en juillet. La ligne indiquant la date de fin du 1^{er} juillet 2024 correspond à l'année d'adhésion du membre allant de juillet 2023 à juillet 2024 du membre. Le membre doit terminer le portfolio d'APC avant son renouvellement en juillet 2024. |
| 2 | La dernière ligne en bas de la colonne « Module » indique l'exigence du Programme d'APC qui s'applique à vous actuellement . | <ul style="list-style-type: none"> Dans cet exemple, le membre devra effectuer son portfolio d'APC avant juillet 2024. L'exigence d'APC à remplir au cours de votre prochaine année d'adhésion sera ajoutée au tableau lorsque vous renouvelerez votre adhésion et confirmerez avoir rempli l'exigence d'APC. |
| 3 | La colonne « Déclaration » indique ce que vous avez déclaré sur votre formulaire de renouvellement concernant votre conformité à l'exigence du Programme d'APC. | <ul style="list-style-type: none"> Cette colonne restera blanche jusqu'à ce que vous renouveliez votre adhésion et répondiez à la question de confirmation d'APC sur votre formulaire de renouvellement. Si vous déclarez « oui », à savoir que vous avez respecté l'exigence, un « oui » apparaîtra dans la colonne. Si vous déclarez « non », à savoir que vous n'avez pas respecté l'exigence, un « non » apparaîtra dans la colonne. Cette colonne ne changera pas, même une fois la conformité confirmée. |
| 4 | La colonne « Terminé » indique si vous avez bien respecté l'exigence du Programme d'APC pour l'année d'adhésion en question. | <ul style="list-style-type: none"> Cette colonne restera blanche jusqu'à ce que vous renouveliez votre adhésion et répondiez à la question de confirmation d'APC sur votre formulaire de renouvellement. Si vous déclarez « oui », à savoir que vous avez respecté l'exigence, un « oui » apparaîtra dans la colonne. Veuillez noter que si vous voyez « non » dans la colonne « Terminé », c'est que vous êtes peut-être en non-conformité avec l'exigence du Programme d'APC et que vous devriez contacter l'Ordre pour obtenir de l'aide. Si vous déclarez « non », à savoir que vous n'avez pas respecté l'exigence, un « non » apparaîtra dans la colonne. Cette colonne passera à « oui », après confirmation de votre conformité dans le cadre du processus de non-conformité à l'APC. Si un report d'application des exigences du Programme d'APC vous a été accordé, la colonne Terminé indiquera « DIF ». |